



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2024

Influenza aviaire :

L'évolution favorable de la situation sanitaire permet d'abaisser le niveau de risque à « négligeable » sur tout le territoire

Du fait d'une situation sanitaire nationale favorable au regard de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a décidé d'abaisser le niveau de risque IAHP sur le territoire national à « négligeable » à compter du 3 mai 2024. Si la campagne vaccinale inédite et massive des canards en France contribue à réduire l'exposition au risque IAHP, le ministère demeure très attentif à l'évolution de la situation aux États-Unis suite à la détection d'IAHP chez des bovins laitiers.

La situation sanitaire est particulièrement favorable en France en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) :

- aucun nouveau foyer en élevage n'a été détecté depuis le 16 janvier ;
- seuls 10 foyers ont été confirmés chez les oiseaux d'élevage pour la saison 2023-2024 contre 402 pour la saison précédente à la même période. Ce très faible nombre de foyers s'explique en grande partie par le succès de la stratégie vaccinale massivement mise en place ;
- depuis le 7 janvier 2024, aucun nouveau cas d'IAHP n'a été détecté dans la faune sauvage migratrice

En conséquence, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a décidé d'abaisser le niveau de risque lié à la faune sauvage migratrice à son niveau le plus faible, c'est-à-dire « négligeable ». Les mesures de mise à l'abri des oiseaux détenus seront ainsi levées sur l'ensemble du territoire à compter du 3 mai prochain, date d'entrée en vigueur de l'arrêté publié le 28 avril.

La détection du virus IAHP est également moindre en Europe par rapport aux années précédentes, en raison certainement d'une moindre contamination de l'environnement par les virus originaires des oiseaux sauvages migrateurs.

En revanche, la situation sanitaire est évolutive sur le plan international, notamment aux États-Unis où le virus de l'IAHP a été détecté dans une trentaine d'élevages de vaches laitières. Le ministère reste vigilant et attentif à l'évolution de cette situation sanitaire, bien que les souches circulant actuellement aux États-Unis ne soient pas celles identifiées en Europe.

A cet égard, la campagne inédite de vaccination des canards mise en place en France depuis octobre dernier participe à réduire le risque d'exposition aux virus IAHP en diminuant la circulation virale. À la date du 29 avril, 31 530 000 canards ont reçu une première dose vaccinale. Cette moindre circulation permet de diminuer les risques d'un passage à d'autres espèces en réduisant les occasions de contact avec le virus.

Par ailleurs, la vaccination se traduit également par une surveillance renforcée des établissements détenant des oiseaux vaccinés, ce qui contribue à rendre plus performant notre détection précoce de l'IAHP sur le territoire.

Pour en savoir plus :

<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-plan-daction-vaccination-de-la-france>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv